

BON DE RÉSERVATION 2026

Autres groupes

À COMPLÉTER ET À PHOTOCOPIER (conservez l'original avec les CGV) ET ENVOYER PAGE 1 ET PAGE 2

TAMPONNÉES ET SIGNÉES À L'ADRESSE ADMINISTRATIVE SUIVANTE :

FÉÉRYLAND, 127 RUE DE ROQUETOIRE - 62120 RACQUINGHEM

OU PAR MAIL À : feeryland@gmail.com

Votre réservation sera effective après confirmation de notre part. **Ce document n'a pas de valeur de bon d'échange** et ne peut être considéré comme une preuve de paiement.

CONTACTER FÉÉRYLAND:

Email: feeryland@gmail.com - Tél: 03.21.88.14.14

Adresse du parc: 291 rue du Vieux Château

62890 Tournehem-sur-la-Hem

VOS COORDONNÉ	ES		
Nom du groupe :	Email :	:	
Rue :	Code Posto	al : BP : _	
Ville :	Tél :		
Contact (nom, prénom e	t fonction):		
Numéro SIRET :			
RÉSERVATIONS ENTR	PÉES (GROUPE D'ENFANTS		
Nombre de personnes : (Minimum 25)		x 15,00 Euros =	Euros
Un accompagnateur gratuit	pour <mark>25</mark> personnes payantes :	: x <mark>0,00</mark> Euros =	Euros
		TOTAL =	Euros
	VISITE SOUHAITÉE :		
RÈGLEMENT SUR PL		Menus + Goûters)=	Euros
Paiement par : Espèc	_	Chèque Mandat ad	
Adresse de facturation :_			
	e et déclare avoir pris connaissanc	e des conditions générales de v	ente au verso.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES POUR LES

Autres groupes

1. CONDITIONS DE RÉSERVATION

Toute commande précise obligatoirement le nombre de titres d'entrée et, le cas échéant, le nombre de couverts commandés. La réservation doit être effectuée trois semaines au moins avant la venue du groupe et être confirmée par le service de réservation en fonction des disponibilités.

Dans le cas où un groupe se présenterait directement aux caisses d'entrée du parc Fééryland, sans avoir préalablement réservé ou commandé ses billets auprès du service de réservation, il ne sera pas garanti de pouvoir accéder au parc.

2. TARIFICATION

Les tarifs de billetterie pour les groupes sont applicables pour tout achat de titre d'entrée aux espaces de loisirs du parc Fééryland, pour les groupes composés d'un minimum de 25 personnes payantes, pour un accès à une date déterminée.

Attention : Chaque commande à une date différente, même s'il s'agit d'une même association ou d'un même groupe, ne peut donner droit aux cumuls des gratuités soit 1 date = 1 inscription non cumulable.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures définitives émises par Fééryland sont exigibles dès leur date d'émission.

Pour les personnes morales de droit public, le règlement par mandat administratif est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le bon de commande adressé par le client au service de réservation de Fééryland.

La facture devra être soldée sous 30 jours à compter de sa date d'émission. En ce qui concerne la billetterie datée, le solde est payable immédiatement aux caisses

du parc Fééryland, le jour de la visite.

4. MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, modifications acceptées selon celles qui ont l'objet d'un accord écrit de la part du service réservation de Fééryland.

Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le service réservation de Fééryland, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement

dans la facture. En cas de demande de modification à la baisse du nombre de participants, le montant de la facture sera ajusté en conséquence.

5. ANNULATION

Toute annulation totale d'une commande doit être notifiée par écrit au service de réservation de Fééryland. Dans le cas où l'annulation totale de la commande est notifiée moins de 10 jours avant la date de visite, la commande initiale sera due en totalité.

Ces conditions ne s'appliquent pas en cas d'alerte orange vérifée par les autorités compétentes.

Cachet et Signature :